



LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »
Louis Veuillot

En procès jusqu'à la fin des temps

En procès, il le sera jusqu'à la fin des temps. Même par ses amis, hélas. De quels maux n'accuse-t-on pas Dieu et les siens ?

Néron déjà rejetait sur les chrétiens l'incendie de Rome, allumé pourtant de ses propres mains. C'étaient encore les chrétiens que l'on portait responsables de la chute de Rome devant les barbares d'Alaric : n'avaient-ils pas détrôné les dieux protecteurs de la cité ? La liste serait longue à dresser, de ces crimes faussement imputés. Pourquoi s'étonner qu'elle se poursuive jusqu'à aujourd'hui, avec un Jean-Michel Ribes par exemple qui fait des catholiques les ultimes responsables des récents attentats qui ont secoué Paris ? Les hommes d'Église eux-mêmes se sont, hélas, mis au banc des accusateurs, tel Jean-Paul II de triste mémoire, à coups répétés de repentances sur la poitrine de ses prédécesseurs...

La chose devient encore beaucoup plus grave lorsqu'elle touche à Dieu lui-même. L'homme révolté l'accuse tout simplement d'exister, et de ne pouvoir être à lui-même son propre souverain. Résonne toujours, sous d'autres tonalités, le terrible cri des Juifs d'antan : « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous ». A Dieu, tous les maux de la terre sont alors imputés, et il n'est pas jusqu'à ses propres amis pour murmurer contre Lui devant les difficultés réelles, mais ponctuelles, de la vie.

On le voit : s'il est une page évangélique d'une étonnante actualité,

c'est, hélas, celle des procès intentés à Notre Seigneur Jésus-Christ. Du tribunal religieux de Caïphe au procès civil de Pilate, sans oublier la parodie d'Hérode, tous le condamnent. Voluptueux ou orgueilleux, lâches ou profiteurs, ils provoquent sa mort. Le peuple lui-même, dûment manipulé, y va de sa sentence : « Crucifie-le ! ». Peu importe la justice ou l'injustice, l'essentiel est de le condamner : « Ne vaut-il pas mieux qu'un seul homme meurt pour tout le peuple ? » s'était exclamé Caïphe...

Deux mille ans d'histoire n'ont rien changé à ces récits évangéliques ; sauf un élément, et non des moindres. Tandis qu'ils le jugeaient, ses contemporains étaient forcés de l'acquitter. Judas, après l'avoir trahi, dit aux prêtres : « J'ai péché, car j'ai livré le sang innocent ». Pilate, qui rendit le jugement, dit à son tour : « Je suis innocent du sang de ce juste ». Le centurion, en charge d'exécuter la sentence, le reconnut également : « En vérité, celui-ci était un juste ».

Méditer ces pages évangéliques nous renvoie à notre propre attitude, trop souvent faite de ruminations, de plaintes ou de murmures. Sans doute aucun, nous nous plaçons alors du côté des accusateurs du Christ, oubliant que nous l'avons pourtant pris pour Seigneur...

C'est à lui qu'il faut revenir, car c'est lui, le procès de Pilate comme de Caïphe le disent chacun à leur ma-

nière, c'est lui qui sera le véritable juge. C'est à lui qu'il faut revenir, car c'est lui qui s'est offert, précisément pour réparer tous ces crimes. Afin de ne pas être jugé par lui demain, soyons offerts avec lui aujourd'hui, faisant nôtre sa magnifique attitude devant le Père : « Non pas ma volonté, mais la vôtre ».

A vous tous, bon et saint Carême, dans l'attente de la Résurrection.

Abbé P. de LA ROCQUE

Page 1 Editorial

M. l'abbé P. de La Rocque

Page 2 Il mérite la mort !

par M. l'abbé G. Billecocq

Page 4 Le « procès » d'Hérode

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 7 Les cinq Hérodes de l'Évangile

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 7 Hérode Antipas ou le flasque portrait de la luxure

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 9 Jésus devant Pilate, ou Pilate devant Jésus ?

par M. l'abbé P. de La Rocque

Page 11 Les procès de Jésus

Page 12 1515 : avènement de François 1^{er}

par Michel Fromentoux

Page 14 A Turin, le « Saint-suaire » nous est montré

par M. l'abbé J.-P. Boubée

Page 15 Activités — Annonces

Il mérite la mort!

— Abbé Gabriel Billecocq —

C'est la conclusion du premier procès intenté par le sanhédrin à l'encontre de Notre-Seigneur. Comment s'est donc déroulé ce procès religieux dont la conclusion est inopérante sans l'aide du procureur romain ?

Avant d'examiner le procès de Notre-Seigneur, il convient de le replacer dans son contexte et dans ses circonstances.

Quelques rappels

Au temps de Notre-Seigneur la Terre Sainte est sous domination romaine. Les Romains occupent le pays, exigent un impôt, maintiennent une certaine paix, mais laissent cependant aux Juifs les prérogatives d'un état : tribunaux et police. Il existe alors deux autorités distinctes : l'autorité juive (natio-religieuse) représentée par le grand-prêtre et le sanhédrin d'une part et l'autorité romaine représentée par un procureur

d'autre part.

Le premier procès de Jésus qui nous occupe présentement est le procès religieux.

La fonction de **grand-prêtre** fut instituée par Dieu au temps de Moïse. Le premier grand-prêtre fut Aaron. Chef de la hiérarchie sacerdotale, son influence est grande mais ses fonctions propres se limitent à pénétrer une fois l'an dans le Saint des Saints pour la fête de l'expiation et à consulter Dieu par deux pierres appelées Urim et Thummim. C'est lui qui jugeait aussi en dernier ressort les affaires religieuses. Le grand-prêtre était choisi parmi les prêtres et était souvent le fils du grand-prêtre défunt. Ce fut au début une fonction que l'on exerçait à vie. Par la suite, le grand-prêtre fut désigné par l'autorité civile et ne fut plus nommé à vie et bien souvent sa fonction devenait vénale¹.

Au moment de la passion de Notre-Seigneur, le grand-prêtre en exercice s'appelle Caïphe. Il est le neveu d'un

ancien grand-prêtre, puissant, influent et toujours en vie nommé Anne. Et Caïphe succède très certainement non pas à Anne, mais au fils aîné d'Anne. Ce sont ces anciens grands-prêtres (car il y en a d'autres...) qui sont appelés dans le récit de la passion parfois « les princes des prêtres ». Anne étant le père de la famille, il garde une influence très grande.

Le **sanhédrin** est une assemblée de 71 membres. L'origine historique de cette assemblée semble assez floue. Mais depuis le retour d'exil de Babylone, c'est la grande cour suprême, le tribunal de justice des Juifs. Il est composé de trois chambres (prêtres, scribes et anciens). Son pouvoir est très grand mais il a cependant perdu, au début de l'ère chrétienne, le pouvoir de prononcer la sentence de mort. Pour qu'une sentence fût reconnue, il fallait que trente membres fussent présents à siéger.

Les récits évangéliques

Il est assez difficile de retrouver la chronologie des événements de cette nuit dramatique entre les quatre évangélistes. Cependant, Notre-Seigneur est arrêté par la garde du grand-prêtre au jardin des Oliviers. Il est très probablement deux heures du matin lorsque, lié et maltraité comme un malfaiteur il refait le chemin inverse, traverse le Cédron et remonte vers Jérusalem. Jésus est d'abord déféré devant Anne. Celui-ci n'est plus grand-prêtre, c'est un fait. Mais il reste puissant et continue d'une certaine façon d'avoir une influence à travers les grands-prêtres qui sont issus de sa famille. C'est certainement la raison pour laquelle saint Jean mentionne cette comparaison.

Chez Anne

Si l'on s'en tient à ce que dit Riccioti², Jésus fut interrogé par Anne au sujet de son enseignement. A ce moment, il faut aussi placer un premier reniement de saint Pierre. Selon la loi, l'accusé ne pouvait se rendre témoignage à lui-même :

1. Depuis l'avènement d'Hérode le Grand jusqu'au récit de la passion, on compte une quinzaine de grands-prêtres.

2. Joseph Riccioti, *Vie de Jésus-Christ*. Les concordances entre les quatre évangiles sont difficiles à établir. Nous nous en tiendrons présentement à cet auteur.



Van Honthorst : le Christ devant Caïphe

il fallait en effet d'autres témoins. C'est pourquoi, Notre-Seigneur, loin de satisfaire la demande induite d'Anne, lui réplique qu'il a toujours parlé ouvertement ; il n'y a qu'à interroger ceux qui l'ont écouté... Voilà qui suscite l'agacement d'Anne au point qu'un des serviteurs donne un soufflet au Christ en lui reprochant son insolence. Là encore, Notre-Seigneur clame son innocence : « Si j'ai mal parlé, dis ce que j'ai dit de mal ; mais si j'ai bien parlé, alors pourquoi me frappes-tu ? »³

Chez Caïphe

Jésus est alors conduit auprès du grand-prêtre. Il n'a eu probablement qu'une simple cour à traverser (c'est dans cette cour que Pierre reniera avec objurgations son maître) puisque Anne et son gendre habitaient des appartements différents du même édifice. Plusieurs membres du sanhédrin avaient eu le temps d'accourir et de se rassembler. Il y eut un premier interrogatoire en pleine nuit, mais la séance à proprement parler du sanhédrin tout entier se déroula à l'aube.

Saint Jean est muet sur cette nouvelle comparution. Du reste, il est difficile de dire ce qui s'est dit la nuit même chez Caïphe. Il est certain que le grand-prêtre et le sanhédrin ont préparé la séance du matin en cherchant des témoins afin d'aboutir à la condamnation de Jésus. Le reste de la nuit, Jésus a été enfermé au cachot, souffleté et conspué par les gardes du grand-prêtre⁴.

Le sanhédrin

Ce n'est donc qu'au petit matin que se

réunit l'assemblée officielle qui peut porter un jugement définitif⁵. Comme dans tout procès, on cherche des témoins. A ce moment, le procès semble très mal parti : les témoins sont incapables de fixer précisément (jour et lieu) les faits et dires du Christ, mais en même temps ils se contredisent. Et Notre-Seigneur se tait, laissant l'assemblée s'enfoncer dans son fatras de contradictions.

Alors, dans un instant solennel, le grand-prêtre, revêtu de toute son autorité, adjura Notre-Seigneur de dire s'il était le Messie, le Fils de Dieu. La première réponse a dû déstabiliser les princes des prêtres et les anciens : « Si je vous le dis, vous ne me croirez pas, si je vous interroge, vous ne me répondrez pas. »⁶ Mais Jésus affirme aussitôt sa divinité.

A ces mots, Caïphe se lève et déchire ses vêtements en signe d'indignation. Il a blasphémé. Non pas parce qu'il s'est dit le Messie. Mais parce qu'il s'est dit Fils de Dieu. Le grand-prêtre et le sanhédrin, qui avaient autorité pour reconnaître et faire connaître le Messie, retournent cette autorité contre le Fils de Dieu... pour ne pas le reconnaître comme Messie !

Le sanhédrin est unanime : il mérite la mort. Ne nous y trompons pas : il y a une véritable délibération et un jugement ferme : « tinrent conseil » dit saint Matthieu, « ayant délibéré » dit saint Marc. Le sanhédrin est pleinement responsable de ce qui arrivera à Jésus. Mais pour mettre à mort, il faut passer par l'autorité civile. Qu'à cela ne tienne, Jésus sera envoyé à Pilate et les prêtres s'assureront que la condamnation sera bien décrétée conformément à leur désir.

Iniquité suprême

Ce procès religieux est d'une injustice flagrante : la condamnation était décidée bien avant l'arrestation. Le sanhédrin s'était déjà réuni auparavant pour décider ce qu'on ferait de Jésus. Et le pauvre Nicodème qui avait voulu défendre la justice s'est vu aussitôt rabroué par les prêtres. Cependant, l'arrêt de mort était décidé.⁷

Il faut aussi relire le petit opuscule des frères Lémann⁸ pour comprendre quel degré d'iniquité aveuglait alors les

chefs d'Israël : convocation nocturne, témoins contradictoires, jugement précipité car déjà décidé, non examen des affirmations de Notre-Seigneur, bref, les auteurs ne relèvent pas moins de 27 irrégularités dans ce procès. La triste conséquence, c'est que le peuple élu s'est lui-même déchu de sa vocation en rejetant le Messie qu'il devait accueillir. L'ancienne alliance, par la mort de Jésus décrétée par l'autorité suprême des Juifs, est brisée par la faute des chefs de ce peuple. Ce n'est pas Dieu qui les rejette : ce sont eux qui ont rejeté leur Dieu.

Rédemption par la Croix

En se soumettant à cette inique sentence, les Juifs se condamnent eux-mêmes. Ils sont infidèles à leur vocation, et ce qu'il y a peut-être de pire c'est que ces *majores*, comme les appelle saint Thomas d'Aquin, ces chefs et princes du peuple, que Dieu s'était choisis et avait particulièrement choyés, ces prêtres qui figuraient le prêtre éternel ont rejeté ce dont ils étaient la figure. C'est une grande leçon qui invite toutes les personnes haut placées par leur fonction à une grande humilité : un chef n'est pas infaillible de par sa position. Il a certes des grâces pour bien diriger, mais il peut y être infidèle, se tromper, ou pire être aveuglé...

Cependant, c'est une autre très grande leçon que de constater que Dieu est assez puissant pour tirer du mal un plus grand bien. Là où d'un côté il y a une faute immense par la crucifixion de l'homme-Dieu, il y a de l'autre côté rédemption éternelle par laquelle toutes les âmes peuvent désormais être sauvées et retrouver l'intimité divine.

*Sic nos amantem, quis non redameret?*⁹
Qui n'aimerait pas en retour celui qui nous a ainsi aimés ? ☒

3. Jn XVIII, 19-23.

4. Lc XXII, 63-65

5. Il suffisait que quarante membres fussent présents pour donner valeur à cette assemblée.

6. Lc XXII, 67

7. Jn VII, 37-53 ; Jn IX, 46-56 ; Lc XXII 1-3, Mt XXVI 3-5

8. *Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ*, par Mgr Augustin Lémann et Mgr Joseph Lémann.

9. Tiré du chant *Adeste fideles*.

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8 h 00 : Messe lue

9 h 00 : Messe chantée grégorienne

10 h 30 : Grand-messe paroissiale

12 h 15 : Messe lue avec orgue

16 h 30 : Chapelet

17 h 00 : Vêpres et Salut du T.S.S.

18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30

La messe de 18 h 30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

Le « procès » d'Hérode

— Abbé François-Marie Chautard —

Le récit de l'Évangile

« Pilate demanda si l'homme était Galiléen ; et apprenant qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui, lui aussi, était à Jérusalem en ces jours-là. Hérode, en voyant Jésus, se réjouit fort, car depuis longtemps il avait le désir de le voir, pour ce qu'il entendait dire de lui, et il espérait lui voir faire quelque miracle.

Il lui adressa beaucoup de questions, mais lui ne répondit rien. Or les grands prêtres et les scribes se trouvaient là, l'accusant avec force. Hérode le traita avec mépris, ainsi que ses hommes d'armes, se moqua de lui et, après l'avoir revêtu d'un vêtement de couleur éclatante, il le renvoya à Pilate.

En ce jour même, Hérode et Pilate devinrent amis, eux qui auparavant étaient en inimitié. Pilate, ayant convoqué les grands prêtres, les chefs et le peuple, leur dit : 'Vous m'avez amené cet homme comme détournant le peuple ; or j'ai instruit l'affaire devant vous et je n'ai rien

trouvé de coupable en cet homme quant aux choses dont vous l'accusez ; ni Hérode non plus, car il nous l'a renvoyé ; c'est bien qu'il n'a rien fait qui mérite la mort' »¹.

Historicité de l'épisode

Le procès d'Hérode est propre à saint Luc. Au dire des sceptiques de profession qui interprètent le texte par leur imagination, l'absence de toute mention de cet épisode dans les autres évangiles serait le signe d'une invention postérieure.

La référence au texte même de saint Luc nous détrompe. En effet, saint Luc, le plus méticuleux des évangélistes, a comme disséminé dans son récit plusieurs informations qui laissent clairement entendre qu'il tenait des renseignements de proches d'Hérode. Saint Luc est en particulier le seul à mentionner deux personnages de l'entourage d'Hérode, comme s'il avait voulu nous signifier par là des sources éventuelles. Ainsi « Jeanne, la fille de Chusa, intendante d'Hérode »² signalée comme l'une des

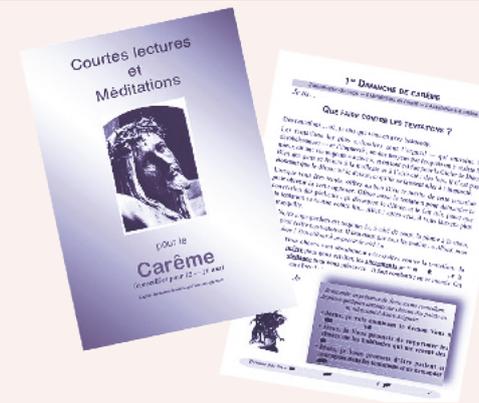
femmes qui suivaient Jésus et l'aidaient de leurs biens, et Manahen, compagnon d'enfance d'Hérode le Tétrarque³. Enfin, saint Luc rapporte l'épithète de « renard »⁴ dont le Christ affubla Hérode lorsque les pharisiens l'avertirent (soi disant ?) des projets homicides d'Hérode le concernant.

Le sens littéral

À en croire le sens obvie du texte sacré, lorsque Jésus fut amené à Pilate au petit matin, ce dernier se trouva rapidement dans le plus grand embarras, désirant relâcher Jésus qu'il savait innocent des torts qu'on lui prêtait, et voulant éviter de prendre une décision impopulaire. Il eut donc recours à un stratagème en envoyant Jésus à Hérode.

Flavius Josèphe rapporte qu'Hérode avait pour habitude de descendre à Jérusalem lors de la Pâque juive. Rien d'étonnant à ce que le Christ ait pu si rapidement être reçu par lui, jugé, jugé et renvoyé à Pilate. Le palais occupé par Hérode à Jérusalem n'était vraisemblablement distant que de quelques centaines de mètres de la forteresse Antonia qu'occupait vraisemblablement Pilate lorsqu'il venait à Jérusalem lors de la Pâque juive.

On s'étonne que Pilate, qui avait autorité territoriale sur Jérusalem se soit défait de son autorité au profit d'Hérode qui n'avait autorité que sur la Galilée. On comprend mieux le fondement juridique de l'astuce de Pilate si l'on songe que Jésus, originaire de Galilée, pouvait dépendre à ce titre de l'autorité d'Hérode. Mais surtout, Pilate avait tout à gagner à lui envoyer ce prévenu encombrant : il flattait le caractère courtois d'Hérode en lui reconnaissant son pouvoir juridique ; il satisfaisait la curiosité de ce jouisseur qui brûlait de voir le thau-maturge connu de toute la Palestine ; il faisait un pas vers Hérode alors qu'ils



Un lecture et une méditation pour chaque jour du Carême

- **LIVRET POUR ADOLESCENTS (TES)...** et même un peu au-delà – (à partir de 13 ans)
- **Des conseils pour faire des « sacrifices »**
- **Une explication avant chaque office de la Semaine Sainte**
- **56 pages en couleurs, format 10,5 x 14,8 cm sur papier glacé**

4,50 € – Disponible à la procure

1. Luc 23/7-15.

2. Lc 8/3.

3. Actes des Apôtres 13/1 : « Il y avait dans l'Église d'Antioche des prophètes et des docteurs : Barnabé, Siméon appelé Niger, Lucius le Cyrénéen, Manahen frère de lait d'Hérode le tétrarque, et Saul ».

4. Lc 13/31.

étaient en froid pour un cas de délimitation de territoire; et il ne pouvait qu'approuver sa sentence. Si Hérode condamnait Jésus, il n'aurait qu'à s'incliner en déclinant toute responsabilité morale, et s'il le relaxait, Pilate n'aurait qu'à approuver une décision qui lui semblait la plus juste, tout en échappant à l'ire des Juifs.

Le renard mérita son surnom. Flairant le piège, il préféra rendre l'amabilité à Pilate, lui renvoyant le prisonnier en laissant clairement entendre qu'il récusait toutes les accusations formulées par les princes des prêtres et mettant sur le coup d'une folie religieuse ce qui apparaissait blasphématoire auprès des Juifs.

Jésus fit donc son entrée dans cette cour de débauchés. Au dire de l'évangéliste, le roitelet accabla le Roi des Rois sous un déluge de questions auxquelles Jésus répondit par un inaltérable silence, tel le messie prophétisé par Isaïe: « On le maltraite, mais lui se soumet et n'ouvre pas la bouche »⁵.

Ce silence de Jésus a plusieurs sens. Il marque tout d'abord le sens politique de Jésus qui souligne ainsi l'incompétence d'Hérode à le juger. Jésus, qui ne s'y trompait pas, ne garda pas un complet silence face aux questions d'Anne et de Pilate. Aux moments les plus solennels, Jésus répondit aux questions officielles des représentants officiels des pouvoirs religieux et civil. Si Jésus-Christ entendait bien être jugé, il n'entendait l'être que par des autorités effectives. La comparution devant Hérode n'étant qu'un simulacre de procès et de jugement, Jésus garda le silence. Si Hérode avait cru profiter d'un ascendant sur Jésus par le pouvoir qu'il possédait sur lui, il en fut quitte.

Dépit par ce mutisme lourd de sens, Hérode fit mine de l'interpréter comme une extravagance de Jésus. Seule manière d'échapper à l'affront sans perdre la face. En conséquence, il traita Jésus avec tout le mépris dont il était capable, entraînant à sa suite les moqueries de la soldatesque.

Ce mépris n'était pas destiné qu'au seul Sauveur. Et ce n'est pas la moindre astuce de cette scène. En traitant à la légère la prétendue culpabilité de Jésus, il balayait d'un revers de main les arguments insistants des prêtres et se moquait sans ménagement de l'importance que les prêtres donnaient au cas de Jésus.

C'est au fond un même mépris qui enveloppe Jésus et les grands-prêtres.

Pour asseoir son piètre argument et égayer sa cour, pour lui-même « s'amuser de ce rêveur, il le fait revêtir d'un habit de couleur éclatante, habit de gala comme en portaient les princes en leur investiture. Il se contenta de cette scène de carnaval, qui le vengea du mépris qu'il avait senti dans l'attitude de Jésus, et il le renvoya à Pilate. C'est peut-être cette dérision infligée par Hérode à Jésus qui a donné aux soldats l'idée de la reproduire au cours du jugement de Pilate »⁶. Ayant ainsi gagné la partie par cette moquerie facile, Hérode renvoya Pilate comme on rend plaisamment un cadeau empoisonné.

La robe éclatante

L'attitude du roi Hérode face à Jésus est une illustration du comportement mondain face au Christ. L'hostilité ne

sève profonde, la vie intérieure, surnaturelle et mortifiée, en un mot l'âme du christianisme. Le mondain est superficiel et la curiosité creuse d'Hérode en est l'archétype.

Déçu du silence de Jésus, Hérode le revêt d'une robe d'apparat, d'une robe éclatante de souverain, afin de mieux se moquer, et de Jésus qui se déclarait roi, et des Juifs qui y présentaient un danger imminent.

Cette moquerie n'a rien d'étonnant de la part d'un mondain. Ce que refuse le mondain, ce n'est pas le Christ de la multiplication des pains ou le Christ de Bethléem. C'est le Christ des béatitudes, de la loi nouvelle, le Christ du sermon sur la Montagne. C'est le Christ souverain maître de toutes choses et législateur en matière humaine. Cela, les mondains n'en veulent à aucun prix; ils ne veulent pas admettre que le Christ doive régner sur eux et régenter leurs mœurs.



Hérode (dans « La Passion » de Mel Gibson)

domine pas. Le mondain est trop vil ou trop bien élevé pour l'exhiber. En revanche, la curiosité, le goût de la nouveauté, le piment de l'inédit frappent dans la conduite du roi Hérode. Un peu « comme les sceptiques d'aujourd'hui escomptent quelque phénomène extraordinaire dans une séance d'occultisme »⁷, le mondain ne retient du Christ que les miracles, les œuvres extérieures, brillantes, les œuvres de bienfaisance tout au plus, sans voir ni rechercher la

À ce titre, il est frappant de constater combien la royauté de Jésus est au cœur de la Passion. Argument présenté par les prêtres, dérision pratiquée par Hérode et ses soldats, motif de condamnation retenu par Pilate qui n'en croyait pas un

5. Is 53/7.

6. Pirot-Clammer, p. 271.

7. Valensin et Huby, *L'Évangile selon saint Luc traduit et commenté*, Beauchesne, 1930, p. 107.

mot, refus des Âs de la Seigneurie du Christ (« nous n'avons d'autre roi que César ») et texte de l'écriteau apposé au-dessus de la tête du crucifié (INRI: Jésus de Nazareth, roi des Juifs).

La moquerie d'Hérode est aussi intéressante de par l'image qu'il voulait donner de Jésus. Si personne ne fut sans doute dupe, Hérode voulut faire passer Jésus pour un illuminé. C'est encore là un trait caractéristique des mondains.

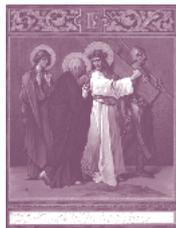
Trouvent-ils un chrétien intègre, attaché au christianisme par toutes les fibres de son âme, ils le jugeront excessif, illuminé ou rigide. Hérode n'est que le premier d'une longue série d'hommes qui porteront sur les chrétiens authentiques, sur les vrais disciples de Jésus, un jugement aussi superficiel et malheureusement si fréquent. « Quiconque veut aimer Dieu par-dessus quelque chose, revêt un peu de cette robe blanche »⁸.

Le procès d'Hérode par Jésus

Devant la noble contenance de Jésus, Hérode fait pâle figure. Cet étrange procès touche à sa condamnation. En ce dialogue, c'est Jésus qui domine. Le flot de sottises sorties de la bouche d'Hérode se heurte à un mur de silence.

Ce silence vaut condamnation. D'Hérode et des mondains. Le Christ daignera répondre à Anne et à Pilate. Mais non à Hérode en qui il ne trouve ni compétence juridique ni ouverture d'âme. Le Christ se ferme, comme il se ferme à toute âme qui le regarde de haut, avec une curiosité toute mondaine et superficielle, sans l'ombre d'un désir de vérité. Ainsi le note Théophyle: « Ce n'est pas qu'il voulut tirer quelque utilité de la présence du Sauveur, mais il avait la passion des nouveautés, et il s'attendait à voir un homme extraordinaire dont il avait entendu vanter la sagesse et les prodiges: "car il avait entendu raconter beaucoup de choses de lui, et il espérait lui voir faire quelque miracle". Il voulait aussi savoir ce qu'il lui dirait, et dans ce dessein il l'interroge sur le ton de la dérision et de la raillerie: "Il lui fit donc beaucoup de questions". Mais Jésus, dont toute la conduite est dirigée par une raison souveraine, et qui, au témoignage de David, règle tous ses discours avec prudence et jugement (Ps 111, 5), crut plus utile pour Hérode de garder le silence dans cette circonstance. En effet, tout discours adressé à celui qui n'en fait aucun profit, devient pour lui une cause de condamnation: "Mais Jésus ne lui répondit rien." »⁹.

« Jésus se tait et ne fait aucun miracle, ajoute saint Ambroise, parce qu'Hérode n'avait pas la foi qui mérite d'avoir des miracles, et que lui-même fuyait toute ostentation. Peut-être aussi, Hérode est-il la figure de tous les impies, qui ne peuvent voir et comprendre les miracles de Jésus-Christ, racontés dans l'Évangile, qu'à la condition de croire à la loi et aux prophètes »¹⁰. ☒



HORAIRES

DE LA

SEMAINE SAINTE

MERCREDI-SAINTE

- 18h30 Messe chantée – Passion chantée
- 21h00 Office des Ténèbres (Matines et laudes du Jeudi-Saint)

JEUDI-SAINTE

- 18h30 Messe vespérale (avec lavement des pieds, procession au reposoir et adoration jusqu'à minuit)
- 21h00 Office des Ténèbres (Matines et laudes du Vendredi-Saint)

VENDREDI-SAINTE

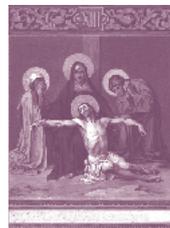
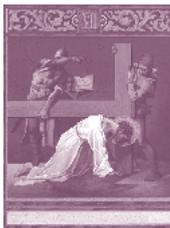
- 15h00 Chemin de la Croix suivi de la vénération des reliques de la sainte Croix
- 18h30 Fonction liturgique solennelle (Passion chantée, imprèges, adoration de la croix et communion)

SAMEDI-SAINTE

- 10h00 Office des Ténèbres (Matines et laudes du Samedi-Saint)
- 15h00 Cérémonies préparatoires au baptême des adultes
- 21h00 Veillée pascale (Bénédictio du feu nouveau, chant de l'Exultet, bénédiction de l'eau baptismale, baptême des adultes et messe de la Résurrection)

DIMANCHE DE PAQUES

- 8h00 Messe basse
- 9h00 Messe grégorienne
- 10h30 Grand-messe solennelle (Trompettes et orgue)
- 12h15 Messe lue avec orgue
- 16h00 Concert spirituel donné par la titulaire Marie-Agnès Grall-Menet
- 17h00 Vêpres solennelles et Salut du Saint-Sacrement
- 18h30 Messe lue avec orgue



8. L. Perroy, *La montée du calvaire*, Lethiel-leux, 1908, p. 43.

9. Cité par saint Thomas dans sa *Catena aurea*.

10. Cité par saint Thomas dans sa *Catena aurea*.

Les cinq Hérodes de l'Évangile

L'Évangile connaît cinq Hérode. Le premier, le roi Hérode le Grand († en 4 av. JC), est connu pour ses talents d'homme politique avisé et astutieux, de bâtisseur – le Temple de Jérusalem et la forteresse de Massada en font foi – mais aussi pour sa cruauté. On connaît une de ses dix femmes et trois de ses enfants, Aristobule, Alexandre, et Antipas (à ne pas confondre avec le suivant) assassinés sur ses ordres. L'Évangile le connaît sous ce triste jour par le cruel infanticide des Saints Innocents.

Un deuxième Hérode, fils du précédent, appelé Hérode-Philippe épousa Hérodiade. Ce fils ne régna jamais et n'apparaît dans l'Évangile que par son épouse.

Le troisième, appelé Antipas par distinction de son père, fut tétraque de Galilée, c'est-à-dire gouverneur au nom de Rome. Connu pour avoir épousé Hérodiade, la femme de son demi-frère Hérode-Philippe, il fut accusé d'inceste par saint Jean-Baptiste (Mat 14/4; Mc 6/ 17-18 ; Lc 3/19) qu'il fit décapiter. C'est lui que Jésus-Christ qualifie de renard et qui le jugea (Lc 23/6-12) avant de le remettre de nouveau à Pilate.

Le quatrième Hérode, Hérode-Agrrippa 1^{er}, est connu des Actes des Apôtres (12/1-3) pour avoir incarcéré saint Pierre et mis à mort saint Jacques, frère de Jésus et premier évêque de Jérusalem.

Enfin, le cinquième Hérode-Agrrippa II, fils d'Hérode Agrrippa 1^{er}, apparaît dans les Actes des Apôtres (ch. 26) où il entendit une prédication de saint Paul. Quelle famille !

Deux autres membres de la famille sont connus des Saintes Écritures. Philippe, fils d'Hérode le Grand, et mari de Salomé – fille d'Hérodiade et danseuse du diable – fut un paisible tétraque d'Iturée et de Trachonitide, bâtisseur comme son père.

Hérode Antipas ou le flasque portrait de la luxure

— Abbé François-Marie Chautard —

Ce renard¹

Telle est l'épithète animalière employée par Notre-Seigneur pour épingle et distinguer Hérode le tétraque.

Rusé, Hérode Antipas l'était, un peu comme le sont les faibles qui savent d'autant mieux contourner les obstacles qu'ils ne peuvent les affronter.

Outre la ruse, l'Évangile lui reconnaît deux autres travers : la luxure et la cruauté. On peut même voir en cet homme sensuel l'image vivante de la luxure, et dire que l'hideuse physionomie de ce vice épouse les traits flasques et adipeux du visage d'Hérode dans lesquels venaient briller deux yeux cruels.

Cette sensualité est le premier trait que trace l'Écriture Sainte d'Hérode, meurtrier de saint Jean-Baptiste. Charnel, cet homme le fut aux yeux des hommes de son temps et de l'histoire. Connue pour ses débauches, la cour d'Hérode conjugait orgies et saouleries. Cette cour était devenue le temple de Bacchus et de Vénus.

Hérode lui-même, non content de vivre au milieu d'une bande de débauchés, tint à la présider. L'on vit ainsi ce roitelet voluptueux prendre pour femme l'épouse de son demi-frère Philippe et donner à tous ses sujets l'exemple d'un prince incestueux.

La laideur de la luxure

Cette cour libertine est la première scène que suggère l'Évangile d'Hérode. Il manifeste un premier trait du péché de luxure : sa laideur. À lire les descriptions de telles assemblées, on a comme un haut-le-corps. Car, s'il est un péché qui inspire du dégoût, c'est bien celui-là.

Du reste, si un homme éprouve un sincère regret de ses fautes, quelles qu'elles soient, le péché de luxure suscite une particulière répugnance à celui qui l'a commis. Sans doute, au moment de

la tentation, ce vice attire, séduit, mais une fois l'acte consommé, il ne reste que l'amertume d'avoir accompli un plaisir illégitime et dégradant.

Plût au Ciel que le péché d'impureté ne comptât qu'une seule et unique faute d'intempérance ! Hélas, ce vice est l'un des sept vices capitaux, ainsi nommés parce qu'ils prennent la tête d'une multitude d'autres péchés qu'ils engendrent, notamment l'injustice.

L'injustice ou la fille naturelle de la luxure

Dans ses reproches à Hérode, saint Jean-Baptiste ne stigmatise pas tant la luxure que l'injustice : « Tu as pris la femme de ton frère ». Le précurseur ne reproche pas à Hérode ses péchés de luxure, ni d'ivrognerie ou de cruauté, mais une injustice, un vol : « tu as pris ». En un mot, dans son péché de luxure, il lui reproche avant tout l'adultère doublé d'inceste.

Car le péché de luxure s'accompagne souvent d'injustice. Hérode en est un cas célèbre. Luther en sera un autre. Henry VIII d'Angleterre un troisième.

Sans aller jusque-là, combien d'injustices conçues et nées du vice de luxure ! Combien de pensées, de désirs, d'actes adultères ! Combien de fidélités blessées, de divorces consommés, de faveurs indues, d'indulgences excessives, de faiblesses coupables.

On sait combien aujourd'hui, dans notre société, ce vice empoisonne non seulement la vie familiale mais même la vie professionnelle tant et si bien qu'on a forgé la formule expressive de « promotion canapé ».

On a trop fait de la luxure un simple péché d'amour interdit par des jaloux. On occulte trop facilement toute l'injustice dont la luxure est porteuse. On jette

1. Lc, 13/32.

trop aisément un voile pudique sur tous les vices bâtards qu'elle engendre.

La chair et le sang

L'injustice n'est pas l'unique rejeton de la luxure. Celle-ci ajoute à celle-là une étrange cruauté. Néron ou Henry VIII en sont des exemples flagrants. Les crimes horribles relatés périodiquement dans les journaux en sont des illustrations récurrentes. Mais Hérode reste un précurseur-né.

On a rappelé les reproches véhéments que lui fit saint Jean-Baptiste. Ce dernier, parce qu'il avait tenu tête au monarque, la perdit dans des conditions qui mettent au grand jour les détestables conséquences de la sensualité. Hérode ne souhaitait certes pas l'exécution du Baptiste. Il éprouvait même une certaine révérence superstitieuse envers cet ascète.

Mais le vin capiteux appesantit son esprit et la danse sensuelle et endiablée de la belle Salomé réveilla ses ardeurs. Intempérant, imprudent, injuste, mais surtout sensuel, Hérode céda et la tête tomba. Cette cruauté de la luxure n'a rien de surprenant. Ce vice de la luxure porte en lui la violence. Débridée, cette chair donne libre cours à ses instincts les plus bas, les plus violents. La chair appelle le sang.

Toutes les dignes de l'âme sont comme

emportées par les flots des passions lorsque la luxure n'est plus enchaînée. Il n'est que de voir les sociétés les plus hédonistes pour constater qu'elles ont enfanté des sociétés cruelles. N'oublions pas que le libertin XVIII^e siècle s'acheva dans la sanguinaire terreur.

Sans aller jusqu'au meurtre, il faut signaler ces marques de la cruauté dans la luxure communément pratiquée. Cette cruauté, cette méchanceté se manifestent en particulier dans l'indifférence avec laquelle les luxurieux traitent leurs victimes. Il n'est peut-être pas de pire égoïste que celui qui joue avec les sentiments humains, avec les cœurs et les corps des autres sans souci des blessures profondes qu'il peut infliger. L'homme sensuel fait de l'autre un objet à son service, un véritable instrument de plaisir. Et quand il s'en lasse, il le laisse.

Il y a comme une sorte d'indifférence froide, d'insensibilité cruelle dans ce péché passionnel, comme si l'excès de passion charnelle, presque bestiale, étouffait tout sentiment humain. Que de cœurs blessés, déchirés, dégradés par ce vice parce que l'un s'est joué de l'autre. Quel amour peut-il rester dans le cœur d'un homme dont les yeux et le corps ne lui servent qu'à instrumentaliser son semblable ? Du reste, si l'impur est cruel à son prochain, il l'est aussi à lui-même et se détruit progressivement. Que nous sommes loin de cette description de l'amour qu'en faisait saint Bernard : « aimer d'un amour chaste, c'est rechercher celui qu'on aime et non quelque autre chose qui vienne de lui »².

« Il faut devenir spirituel jusque dans sa chair sinon l'on devient charnel jusque dans son esprit » disait saint Augustin.

La cruauté n'est pas le dernier avorton de la luxure. L'aveuglement de l'esprit figure parmi ces derniers comme le récit le suggère au sujet de cette folle promesse : « Je te donnerai la moitié de mon royaume »³. Le luxurieux est imprudent. Son esprit s'abaisse dans la fange là où il lui faudrait prendre de la hauteur. Car il est dans la nature de la luxure d'aiguillonner les passions et d'éteindre l'esprit là où il faudrait s'abstraire des passions charnelles pour juger impassiblement.

Cet aveuglement de l'esprit, nous

CARNET PAROISSIAL

A été régénérée de l'eau du baptême

Hortense GUYODO	21 février
<i>Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique</i>	
Claudine GERMINET, 87 ans	12 février
Anne DOUTREBENTE, 83 ans	17 février
Michel DEMARTEAU, 92 ans	19 février
Ginette DECOSSAS, 79 ans	20 février
Renée MOULIN, 101 ans	20 février
Jeannine DESCROIX, 100 ans	25 février

le lisons également dans l'épisode de la Passion de Jésus-Christ où le fils de l'Homme rencontre Hérode.

D'un côté, le juste, le pur, l'innocent, la sagesse, la bonté. De l'autre, le pécheur, l'impur, le coupable, la bêtise, la cruauté.

Représentons-nous un instant ce supplice que fut pour Notre-Seigneur d'entrer dans ce véritable lupanar qu'était la cour de ce vicelard. Pour Hérode, cette rencontre aurait pu changer son cœur, le ramener à des sentiments de honte, peut-être d'humilité, voire de pénitence. Non, son cœur est comme aveuglé. Les parfums de l'impureté ont engourdi son âme et aveuglé son esprit.

Hérode ne met pas de haine dans le regard qu'il porte sur Notre-Seigneur. C'est pire, il y met du mépris. Ravi de recevoir celui qui avait réputation de thaumaturge, il s'imaginait voir un prodige accompli pour lui par ce magicien. Le regard qu'Hérode porte sur Notre-Seigneur est bas, intéressé, incorrigiblement égoïste. Il ne voit en Notre-Seigneur que la possibilité d'un nouveau loisir, d'un nouveau plaisir : celui du spectacle d'un prodige éclatant.

Hérode parle à Notre-Seigneur mais sans aucun respect, sans aucune humanité. Et Notre-Seigneur se tait. Nous sommes là en face d'un terrible châtement de l'impureté : celui de l'aveuglement, de l'égarement du cœur devant lequel

2. In Cant. Serm. VII, n. 3. Op. t IV, col. 1283, a.

3. « Et le roi dit à la jeune fille : 'Demande-moi ce que tu voudras, et je te le donnerai'. Et il lui fit serment : 'Quoi que ce soit que tu me demandes, je te le donnerai, fût-ce la moitié de mon royaume.' » Mc 6/22-23.

Conférences du lundi DE L'INSTITUT SAINT-PIE X

Lundi 9 mars 2015 à 19 h 30

Michel Villey

Par M. François VALLANÇON

*

Lundi 16 mars 2015 à 19 h 30

Paul VI

par M. l'abbé Philippe TOULZA

*

Lundi 23 mars 2015 à 19 h 30

Les dangers des réseaux sociaux

par M. Florent METIVET

Entrée : 7 € (étudiants : 3,50 €)

21, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS

Dieu se tait. L'Histoire Sainte a conservé nombre d'images de ces aveuglements : Salomon, Samson et... Hérode. Saint Paul, dans une formule lapidaire dont il a le secret en résume le sens : « l'homme charnel ne comprend pas les choses de l'esprit ».

De l'aveuglement à la haine

Enfin, cultivant le mépris jusqu'à l'odieux, cet homme abject revêt le Christ de l'habit des fous.

Parce que cet homme est aveuglé, il méprise la lumière. Terrible peine de la luxure. L'impudique en vient à se moquer de Dieu, à mépriser Dieu, sa religion. Les événements récents nous l'ont tristement rappelé. Les dessinateurs de *Charlie Hebdo*, foncièrement obscènes, en sont venus à blasphémer Dieu et tout ce qui

pouvait lui ressembler de près ou de loin. Là encore, la chair a appelé le sang...

Combien de fois ce travers de l'orgueil impudique touche les âmes charnelles. Une fois aveuglées, ces âmes sombrent dans l'insolence de l'esprit. Oublieuses de leurs fautes, les justifiant même, condamnant ceux qui les accusent même légitimement, elles tombent dans le mépris et la moquerie des justes. S'il existe un orgueil des purs, il en est bien un des impurs, d'autant plus illégitime qu'il est moins fondé. C'est le dernier aveuglement de l'esprit. Arrivé à ce stade, l'impur est difficilement convertissable. Les premiers moments de honte sont passés et il ne reste plus que la fatuité du vice. Terrible descente d'une âme qui s'est laissée prendre par ces sirènes.

Regardé froidement, Hérode est l'un

des personnages les moins estimables de l'Évangile et la luxure l'un des péchés les plus avilissants, les plus laids, et les plus périlleux pour l'homme. Attaché comme par contraste au visage adipeux d'Hérode, la face émaciée de saint Jean-Baptiste, son régime ascétique, sa mise étonnamment simple, sa prédication enflammée, son baptême de pénitence laisse songeur sur deux destins contraires qui se sont croisés et affrontés pour ne plus se revoir... *in æternum*. Telle est souvent l'attitude de la Providence qui dresse face à l'abîme du vice le sommet de la vertu.

Face à ce visage flasque de la luxure, le visage paisible et serein du Christ Jésus rappelle la béatitude des chastes : « Bienheureux les cœurs purs parce qu'ils verront Dieu ».



Jésus devant Pilate, ou Pilate devant Jésus ?

(Jn 18, 28 à 19, 16)

— Abbé Patrick de La Rocque —

Des trois procès instruits contre Notre-Seigneur, celui de Pilate est le plus détaillé par saint Jean. Y apparaissent toute la lâcheté de l'homme pécheur, mais plus encore la grandeur incomparable du Sauveur venu le racheter. Celle-ci éclate dans le double face à face opposant Pilate au Christ.

Comprendre la scène réclame de camper les événements, ce que fait saint Jean en guise d'introduction (v. 28-29) : « C'était le matin ; les Juifs n'entrèrent pas dans le prétoire, afin de ne point se souiller, et de

pouvoir manger la Pâque. Pilate vint donc à eux dehors ». L'arrivée des Juifs de grand matin n'étonna pas Pilate, gouverneur de Judée depuis l'an 26. C'est en effet le matin que se tenaient les procès, et toute grande cause était réservée à l'occupant. Familier de leurs coutumes, Pilate sait encore que ces Juifs – qui avalent le chameau mais filtrent le moucheron – n'entreront pas en sa demeure : ce serait pour eux contracter souillure, qui les empêcherait de participer aux rituels de la Pâque. Seul entrant le prisonnier, Pilate écoutant depuis son balcon les doléances des Juifs restés sur la place publique. Tout le procès de Jésus est donc traversé de ces aller-retour du gouverneur entre la foule et Notre-Sei-

gneur. Ils donneront lieu à deux face à face sublimes entre Pilate et le Christ.

Face à la Vérité

A l'inverse de saint Luc, saint Jean n'insiste pas sur les prétextes avancés par les Juifs contre le Nazaréen. C'est bien plutôt la sentence qui déjà, de leur bouche, fuse. A Pilate leur proposant de procéder eux-mêmes au jugement, ils opposent en effet pour seule réponse : « Il ne nous est pas permis de mettre à mort » (v. 32). On sait que ceux-ci accusèrent Notre-Seigneur de soulever le peuple, de refuser l'impôt à César, et de se proclamer roi (Lc 22, 2) : autant de motifs susceptibles d'indisposer Pilate à l'endroit du prévenu. Celui-ci sait l'inanité des deux premières causes. Loin de soulever le peuple, Pilate constate qu'il le soulage, et on lui a sans doute rapporté la parole du Christ devant le denier de l'impôt : « Rendez à César ce qui est à César » (Mt 22, 21). Mais que Jésus se proclame roi, voilà qui est nouveau pour lui ; d'où son premier interrogatoire. Il entre dans le prétoire, et se retrouve seul face à Jésus. Pour la première fois...

Le dialogue qui alors s'engage est des plus célèbres. A la question de Pilate : « Es-tu le roi des Juifs ? » Jésus répond par une autre question, destinée à changer de registre – ainsi qu'il l'avait fait avec

la Samaritaine au sujet de l'eau. « Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi ? » (v. 34). C'est que la royauté du Christ ne peut s'entendre à la manière de Pilate, d'une royauté temporelle. Il faut pour la découvrir s'appuyer sur la parole d'un autre, sur la Révélation. Alors apparaît la réalité du Roi Messie. Il est venu pour cela dans le monde, pour régner (v. 37). Affirmation on ne peut plus claire dans le texte grec de sa préexistence éternelle, de sa divinité qu'Il est venu révéler et sous laquelle Il vient rassembler tous ses sujets, « ceux qui, étant de Dieu, écoutent les paroles de Dieu » (Jn 8, 47). Aussi, continue le Christ, « quiconque est de la vérité, [quiconque tire de la vérité sa vie et sa vigueur] écoute ma voix » (v. 37).

Arrive alors la question de Pilate, décisive pour lui : « Qu'est-ce que la vérité ? » (v. 38). Quelle est ton interrogation, ô Pilate ? Émane-t-elle d'une soif profonde de ton âme ? Elle est alors toute de sublimité. Et mesure l'incomparable grâce qui t'est proposée : dans la solitude de ce prétoire, il t'est donné de contempler Celui qui est la Vérité même (Jn 14, 6). Reste là, Pilate, contemple Celui qui est devant toi, adore et tu seras sauvé ! Mais que dit l'Évangile ? « Tandis qu'il disait cela, il sortit de nouveau, et alla aux Juifs » (v. 38). Au lieu de t'ouvrir dans l'humilité, tu dédaignes du haut de ta vanité. Loin de la sublimité, ton interrogation ne révèle que médiocrité ; celle du libéral, celle que Dieu vomit (Ap 3, 16). Alors oui, sors ; sors rejoindre ces Juifs, sors dehors ; rejoins la foule des pécheurs, tu es des leurs. De ce lieu tu n'es pas digne. Il est le lieu du grand tribunal de Dieu, où dans un instant va s'exercer son jugement de miséricorde et de justice.

Voici donc l'instant solennel. Pilate est sorti, il ne reste plus en ce prétoire, lieu du jugement, que le seul Juste. Seul face à son Père. Qui entrera dans ce dialogue divin unissant le Fils et le Père ? Confrontation immense et toute divine de l'amour miséricordieux et de la justice. Dialogue extraordinaire et secret que le Fils incarné, plein d'amour, adresse à son Père, réclamant qu'en lui la justice divine soit accomplie. Volonté sereine et noble qui se livre au Père, agrément divin de ce dessein rédempteur, échange Trinitaire au cœur même de la Rédemption...

Le jugement divin est donc décrété, et l'Agneau immaculé agréé. Dans un instant débute le sacrifice d'expiation.

Face à la Charité

Car que se passe-t-il au dehors ? Revenons au déroulement humain du procès. A ce gouverneur, il revient de prononcer la sentence. Elle est sans équivoque : « Je



Rembrandt : Jésus devant Pilate

ne vois en lui aucun motif de condamnation » (v. 38). La cause devrait être terminée, et Jésus relâché. Mais, l'Évangile l'a souligné, Pilate ne sert pas la vérité. Son seul critère est celui de la foule, qui précisément grossit à vue d'œil. Loin de la dominer de son autorité, il s'y soumet par lâcheté, et le voici en train de quémander la libération de Jésus, invoquant la coutume d'amnistie au jour de la Pâque (v. 39). En lui opposant Barrabas, criminel haï de Jérusalem, Pilate pense retourner l'opinion. C'était compter sans la malléabilité du peuple, habilement manipulé par les princes des prêtres. Et Barrabas est libéré, en échange de la vie de Jésus ; comme tous nous sommes pardonnés, au prix du sang de Jésus...

« Alors, dit l'Évangile, Pilate prit Jésus et le fit flageller » (19, 1). Voici donc le châtiment commencé. L'évangéliste reste sobre, se refusant toute description de la flagellation romaine, honnie en raison de son horreur : un supplicié sur trois en mourait... Flagellé, puis couronné d'épines (v. 2) ; là encore, quel symbole ! L'épine n'était-elle pas le premier châ-

timent du péché, décrété par Dieu au seuil de l'humanité ? « Parce que tu as mangé du fruit de l'arbre défendu, maudit soit le sol, il produira pour toi des épines » (Ge 3, 18). Ces mêmes épines, le Christ voulut les porter en couronne, car c'est comme roi, en notre nom à tous, qu'Il s'offre en châtiment : « Vraiment, contemplait par avance Isaïe, ce sont nos maladies qu'il portait, il s'est chargé lui-même de nos douleurs » (Is 53, 4).

De ce Messie souffrant, les Juifs ne veulent pas. Tandis que Pilate le leur présente, « Ecce homo » (v. 5), leur haine se déchaîne, comme attisée par ce terrible spectacle. Sous la provocation du gouverneur éclate leur véritable motivation, qui n'est autre que le rejet de Dieu : « Nous avons une loi, et selon cette loi il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu » (v. 7). Drame terrible que celui de leur péché, que celui de tout péché pour peu qu'on y réfléchisse. Car il y a au fond de tout péché comme un rejet de Dieu : délaissant la loi divine, nous nous y dressons comme ultimes législateurs à notre endroit, et ce au mépris des droits de Dieu ; et de notre propre bonheur.

Si violente que soit la scène, elle laisse place à un épisode d'une extraordinaire douceur : le deuxième face à face de Pilate avec le Christ. Effrayé par les derniers mots des Juifs, le superstitieux Pilate rentre dans le prétoire avec le Christ. A nouveau, les voilà seul à seul, et Pilate dévisage Jésus. A ce Pilate qui n'a pas voulu considérer le Christ Vérité, voici qu'il est donné de contempler le Christ Charité. Le voici, face à ce visage tuméfié en raison de son péché. Plus que les mises en garde de sa femme alertée en songe (Mt 27, 19), plus que l'allusion des Juifs à la divinité de Jésus, le voici troublé par ce regard extraordinaire qui le pénètre. Grâce immense pour lui : il avait

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins – 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 – Fax 09 56 05 57 64
E-mail : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.fr
Directeur de la publication :
Abbé Patrick de La Rocque
Composition : www.actuance.eu
Impr. Moutot - 92100 Montrouge
ISSN 2256-8492 – Tirage : 1600 ex.
CPPAP N° 0316G87731

refusé de contempler la vérité, le voici face à l'Amour. Devant une telle révélation, il devrait se taire et pleurer ; tout comme Madeleine aux pieds de Jésus.

Mais Pilate parle, et à nouveau questionne : « *Unde es tu ?* » (v. 9), d'où viens-tu ? Et Jésus ne répond plus. La grâce est passée, elle a été refusée. Que répondrait-il d'ailleurs ? Son silence n'est-il pas précisément la plus sublime réponse ? Il est tout à la fois Vérité et Charité. Silence de vérité ô combien éloquent, tant l'origine de Notre-Seigneur est ineffable : « Qui racontera ses générations ? » s'exasiait Isaïe devant l'éternelle divinité du Rédempteur (Is 53, 8). Silence de charité encore, tout d'acceptation du sacrifice, ainsi que le contemple encore Isaïe : « Il a été offert, parce que lui-même l'a voulu, et il n'a pas ouvert la bouche, pareil à une brebis qu'on mène à la boucherie » (Is. 53, 7).

De ce silence, Pilate ne veut pas. Pour n'avoir pas reconnu son péché, il ne veut point du sacrifice rédempteur. Le voici donc reparti vers la foule des pécheurs

Église construite à l'emplacement de la maison de Caïphe



(v. 12), à qui bientôt il livre le Christ : « Voici votre roi » (v. 14). Au-delà de la provocation à l'endroit des Juifs, comment dire plus clairement à Dieu que de ce roi il ne veut pas ? La réponse des Juifs est tout aussi dramatique aux yeux

du Ciel : « Nous n'avons d'autre roi que César » (v. 15).

Alors, continue sobrement saint Jean, « Il le leur livra pour qu'il fût crucifié. Et ils prirent Jésus et ils l'emmenèrent » (v. 16). ☒



Les procès de Jésus

Maître, c'est vous qui avez fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment ; qui avez dit par l'Esprit-Saint, [par la] bouche de [notre père] David, votre serviteur : 'Pourquoi les nations ont-elles frémis, et les peuples ont-ils formé de vains (projets) ? Les rois de la terre se sont présentés, et les chefs se sont ligüés ensemble contre le Seigneur et contre son Oint'. Car, en vérité, ils se sont ligüés dans cette ville contre votre saint serviteur Jésus, que vous avez oint, Hérode et Ponce Pilate avec les nations et les peuples d'Israël, afin de faire ce que votre main et votre volonté avaient fixé d'avance pour arriver¹.

Souverain juge de toute créature, le Christ aura subi trois procès. Pur de tout péché, il aura été condamné par des hommes vils.

Procès des grands-prêtres, procès de Pilate, procès d'Hérode² ; procès de ses coréligionnaires, procès des conquérants romains, procès d'un roitelet de pacotille ; procès des hommes religieux, procès des hommes de pouvoir, procès des mondains. La tartuferie religieuse, la faiblesse politique, le mépris mondain se seront ainsi ligüés pour abattre le plus innocent des hommes, le moins digne d'accusation mais le plus à même de s'offrir en victime pure et immaculée.

On notera que les trois juges connaîtront dès ici-bas

la justice immanente du juste Juge. Pilate sera relevé de son poste de procurateur et envoyé en exil à Vienne, en Gaule ; Hérode Antipas sera condamné pour trahison par Caligula, et relégué à Lyon ; « Anne suivra Hérode dans sa disgrâce et il fut bien vite déposé »³.

Les procès de Jésus en disent long sur la nature humaine. Bien avant *La comédie humaine*, ils présentent les plaies purulentes des vices du cœur humain face auxquelles les vertus du « Fils de l'homme » apparaissent avec une divine noblesse.

Derrière les hommes, c'est le procès de la vertu par le vice qui se joue sur les tableaux différents de la Passion. Procès inique et renouvelé sans cesse depuis que le Christ a vaincu le monde.

Derrière la scène de la maison de Caïphe, du palais d'Hérode ou de la forteresse Antonia, c'est la scène dramatique de la lutte ancestrale entre Satan et le Christ autour du salut des hommes. C'est le projecteur placé sur le sens profond de l'Histoire qui se joue depuis que le monde est peuplé d'hommes. ☒

1. Actes IV/24-27

2. La présentation de Jésus à Hérode n'est pas un procès au sens strict. Toutefois, s'il n'y a pas d'instruction ni d'appareil juridique ni de sentence en bonne et due forme, l'accusation est présente – les grands-prêtres s'en acquittent – et le jugement est rendu par Hérode qui prend (ou fait mine de prendre ?) Jésus pour un illuminé.

3. Vittorio Messori, *Il a souffert sous Ponce Pilate*, FX de Guibert, 1995, p. 134.

1515 : avènement de François 1^{er}

— Michel Fromentoux —

Les années en 15 n'ont pas toujours commencé de façon bête et sinistre comme celle dans laquelle nous entrons.

Rappelons-nous : il y a cinq cents ans, c'était 1515, et cette date, amie de la mémoire des écoliers, a toujours gardé « quelque chose de joyeux et de pimpant », comme disait Jacques Bainville. Elle est en effet celle de l'arrivée sur le trône de France de François 1^{er}, lequel succédait à son oncle et beau-père Louis XII, le très aimé « père du peuple » avec qui même payer ses impôts était agréable... Cette succession se déroula sans la moindre difficulté, François de Valois-Angoulême, né en 1494, étant le fils de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, et de Louise de Savoie, donc l'aîné des descendants des Valois, Louis XII ne laissant pas d'héritier de son épouse, la célèbre Anne de Bretagne, décédée le 9 janvier 1514. François avait épousé sa cousine, Claude de France, fille de Louis XII, le 8 mai 1514; elle allait donner son nom à une variété très appréciée de prune, la reine-claude. Son beau-père ayant rendu son âme à Dieu le 1^{er} janvier 1515, on peut dire que le jeune François, tout juste vingt ans, bondit dès ce jour-là sur le trône auquel sa mère Louise de Savoie ne cessait de préparer ce fils adoré!

La cérémonie du sacre de Reims eut lieu le 25 janvier et le roi, svelte et enjoué, donna l'image d'un prince de la Renaissance qui ne rompa pas pour autant avec la foi vibrante et le goût du faste de la chevalerie médiévale. Après quoi il se rendit au monastère de Corbeny et pria très pieusement devant les reliques de saint Marcoul, pour qu'il

confortât le don miraculeux des rois de France de guérir les écrouelles. Puis, selon l'antique usage, il alla vénérer Notre-Dame de Liesse et se rendit à Saint-Denis pour y recevoir la couronne devant les tombeaux de ses prédécesseurs. Puis ce fut, le 15 février, l'entrée solennelle dans Paris orné d'étendards, de banderoles, des riches soies et de superbes velours : toujours joyeux, il était tout de blanc vêtu et, au son des trompettes et des tambours, sous les acclamations, il lançait à poignées des pièces de monnaie...

Marignan

Or, les choses sérieuses ne tardèrent pas à rattraper cet enfant gâté, mais plus réfléchi qu'il ne semblait : il voyait que survenait un monde de moins en moins chrétien, où ne régnerait plus, comme au temps de saint Louis, l'harmonie des âmes, mais où la paix devrait plutôt reposer sur l'équilibre des forces. Il sentait que la France était menacée d'encerclement, mais que ce serait en Italie qu'il fallait démonter la tenaille. Aussi en quelques semaines, sans que nul ne la vît arriver, concentra-t-il une armée dans le Lyonnais et le Dauphiné. À Lyon le 15

juillet 1515, il en prit la tête, aidé de quelques vétérans, pour qu'elle franchisse hardiment les Alpes, traînant 12 000 cavaliers, 30 000 hommes de pied, lourdement armés, 72 pièces de grosse artillerie et 300 pièces légères. Il fallut passer par des sentiers étroits, comme suspendus sur le vide. L'exploit est resté dans les mémoires autant que jadis celui d'Annibal.

Les Suisses refusant toute négociation, il fallut les affronter à Marignan, près de Milan, et la bataille, extrêmement rude, dura du 13 au 15 septembre. François resta héroïque jusqu'au bout et devint vraiment le « roi-chevalier », après qu'il eut fait à Pierre Terrail de Bayard, le chevalier « sans peur et sans reproche », au soir de ce combat de géants, l'insigne honneur de lui demander d'adouber son roi...

Ayant ainsi reconquis le Milanais, le roi François reçut l'hommage des plus hauts seigneurs d'Italie, il y gagna même l'estime des rudes soldats qu'il avaient vaincus et avec lesquels il allait bientôt, le 29 novembre 1516, signer un traité de paix qui – chose rare – allait être et rester perpétuelle entre la France et la Suisse!



François 1^{er} (Clouet, Musée du Louvre)

Le concordat de 1516

La victoire de Marignan allait aussi revêtir une heureuse conséquence religieuse : la réconciliation de la France avec la papauté. Le successeur du rude pape Jules II, Jean de Médicis (1475-1521), fils du célèbre florentin Laurent le Magnifique, régnait depuis peu sur l'Église sous le nom de Léon X ; c'était un pape mécène et grand politique. Il rencontra le jeune roi de France à Bologne le 2 décembre 1515. Il s'agissait pour les deux interlocuteurs de mettre fin au schisme inavoué dans lequel s'enfonçait le royaume capétien depuis que Charles VII, porté par l'humeur gallicane du clergé et du parlement français, avait signé en 1438 l'ordonnance de Bourges appelée la Pragmatique sanction.

Léon X et François 1^{er} s'accordèrent sur la reconnaissance de la primauté spirituelle du pape, laquelle était bien discutée dans l'Église depuis le concile de Bâle au XV^e siècle. En outre, les nominations d'évêques seraient faites sur proposition du roi à la sanction du pape. Même chose pour les nominations aux bénéfices ecclésiastiques, ce qui revenait à donner au roi un pouvoir quasi absolu

sur le clergé et sur ses biens.

L'autorité royale sortit renforcée du concordat de Bologne conclu le 15 août 1516, après négociation serrée entre juristes. Le roi se heurta alors à l'opposition de l'université, du clergé français et du parlement, lesquels trouvaient ce concordat contraire aux libertés gallicanes..., dont la liberté de mettre la France au bord du schisme ! Le roi força les parlementaires à l'approuver. À part quelques escarmouches au temps de Louis XIV, que tempéra Bossuet, évêque de Meaux, le concordat de Bologne demeura en vigueur jusqu'à la Révolution de 1789 et l'odieuse Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790...

L'alliance turque

Ce règne tout entier consacré à défendre l'équilibre européen contre la démesure de l'empereur d'Allemagne Charles Quint (1500-1558), qui voulait réellement en finir avec la France, allait connaître d'autres événements grandioses (l'entrevue du Camp du Drap d'Or) et douloureux (la captivité de François, puis de ses deux jeunes enfants, par l'empereur après la défaite de Pavie en 1525). Sans se lasser, utilisant la ruse,

ou jouant sur des alliances plus ou moins aléatoires comme celle d'Henry VIII, roi d'Angleterre, François parvint à sauver l'existence de la France, menacée par le germanisme. Quand ce fut pour notre pays une question de vie ou de mort, il dut, en 1525, se résoudre, hélas, à traiter avec les Turcs, en envoyant sa bague au sultan Soliman le Magnifique, pour que celui-ci prît à revers les troupes germaniques en les attaquant par la Hongrie. Au même

moment, Charles Quint, le très catholique empereur, qui, de son côté, rêvait d'une alliance avec les Perses, envoyait en Italie ses troupes de toutes nationalités, ses Vandales et ses Goths, chargeant le renégat connétable de Bourbon, prince de sang français passé à l'ennemi, de les commander et d'organiser en 1527 le sac de la Ville éternelle au cours duquel cet homme sans honneur trouva la mort, d'un coup d'arquebuse en pleine poitrine... Vraiment la chrétienté ne comptait plus guère.

Il ne faut tout de même pas oublier que l'alliance ottomane de François 1^{er} permit de confirmer la prestigieuse politique orientale de la France inaugurée par Charlemagne dès l'an 800, qui allait lui permettre d'être pour de longs siècles la protectrice des chrétiens d'Orient.

Luther, fossoyeur de la chrétienté

La chrétienté, certes, était morte – et ce fut un malheur, comme devait dire Maurras – mais la faute en revenait à la démesure germanique qui obligeait les états à se défendre par tous les moyens, sans se soucier du langage commun qui tissait autrefois les communications supérieures des hommes et des états. La monarchie capétienne, quant à elle, s'affirmait comme l'élément essentiel de l'équilibre européen, donc de la paix.

Mais le véritable assassin de la chrétienté fut Luther, lequel, dès 1521, empoisonna la politique européenne en lançant ses propositions en faveur du libre examen et ses pamphlets contre la messe catholique... Dès lors que l'individu allait primer en matière religieuse, il serait difficile de lui faire entendre ses devoirs envers son pays, et les peuples allaient devenir de plus en plus difficiles à gouverner. On allait vers les guerres de religion, des partis allaient se former...

Jusqu'à la fin de son règne en 1547, François 1^{er}, bien que beaucoup trop voluptueux en matière de mœurs extra-conjugales, épris de liberté de penser, mais sachant y mettre des limites, et fidèle à son serment du sacre de protéger la religion catholique, maintint l'ordre et empêcha les clans de mettre le pays à feu et à sang. Cela reste tout à son honneur. ☒



Saint Jean-Baptiste sous les traits de François 1^{er} (Clouet, Musée du Louvre)

A Turin, le « Saint-suaire » nous est montré

— Abbé Jean-Pierre Boubée —

2015 : nous célébrons le deuxième centenaire de la naissance de saint Jean Bosco.

L'anniversaire aurait pu rester dans le cercle de ses très nombreux admirateurs et dévots. L'Église a voulu l'entourer d'un faste particulier en permettant une nouvelle ostension du Linceul de Turin, durant la période pascale.

Véritable miracle réservé à nos siècles de scientisme, ce tissu a franchi les barrières de la critique la plus poussée pour s'imposer comme l'admirable tissu qui a enveloppé le corps de Jésus, à la suite de sa Passion.

Cette belle pièce de lin de 4,36 m sur 1,10 m laisse apparaître très clairement à l'œil nu, de façon monochrome, le corps d'un supplicié de face et de dos,

Cette trace n'en finit pas d'intriguer. Mais le début de sa glorieuse carrière fut la première photographie, réalisée en

1898 par le photographe de la maison de Savoie, alors propriétaire, Secundo Pia. À la stupeur générale, elle fit apparaître par son négatif une image claire de cet homme crucifié. Commencèrent alors des travaux scientifiques sur la nature de cette trace et les détails qu'elle révélait. Yves Delage et Paul Vignon voulurent faire une déposition en 1902 à l'Académie des Sciences. Son secrétaire Marcellin Berthelot refusa en raison du sujet.

1931 permit une photo du chevalier Enrié, plus précise, qui ouvrit la porte à de nombreuses études.

Le paradoxe de cette relique multiséculaire est de se révéler pleinement non directement, mais à la faveur d'un procédé qui inverse les valeurs lumineuses, le clair devient foncé et le foncé devient clair.

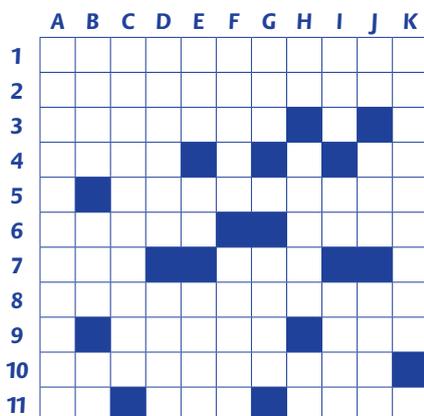
Un second paradoxe : cette relique connut des détracteurs qui ont facilité

à chaque occurrence le témoignage d'authenticité, et les a conduits à deux doigts d'effondrer leur science ou leur prestige d'honnêteté. Son culte continu, et parfaitement traçable remonte à son apparition à Lirey en Champagne en 1357. L'évêque Pierre d'Arcis prétendit connaître les faussaires qui l'avaient peinte : il n'y a pas une once de peinture sur le tissu ! Plus récemment, l'épisode du carbone 14 faillit ruiner à tout jamais la réputation de ce dernier, tellement la convergence unanime des autres preuves rend impossible une fabrication en fin de Moyen-Âge. Le Linceul de Turin oblige à croiser de multiples sciences qui se trouvent confortées les unes par les autres.

Un faux, nous dit-on ? Mais la particularité d'un faux c'est qu'on prouve en quoi il est faux. Celui-ci, nul ne sait encore le faire ! À l'heure actuelle, on en est aux balbutiements pour essayer de créer des images vaguement similaires. Une image qui comporte une information sur le relief du corps enveloppé — une image tridimensionnelle ; une image qui n'est faite que par des brunissures superficielles, toutes de la même profondeur : seule leur répartition fait l'image. Un tel faux qui ne montrera son image qu'au bout de plusieurs siècles... de quoi rester perplexe face à la lucidité mentale d'une telle assertion !

MOTS CROISÉS - Problème N° 03 - 15

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT

1) Risquent de ne pas être très fréquentées ce mois-ci. 2) Appartient à une minorité exclue de toute discrimination positive ! 3) Les G.1's disent « Go ! » 4) Un traité bien mal en point

(sigle) - Le meilleur ? 5) Elle vit à Alès... 6) Yougoslave méridionale - Qu'il en soit ainsi. 7) Minime parcelle... morcelée - On n'y est pas toujours jeune... quant à la culture... 8) Modifie l'horizon d'un sol. 9) L'un de ces prénoms datant sans coup férir l'année de naissance - La clairesse n'y adoucit pas les mœurs. 10) ...et celles-ci à Uzès. 11) ... venir ou ...être - Bien mal fait ! - Les barines les vendaient avec leurs terres.

VERTICALEMENT

A) L'appétit de candidature l'est. B) Notre classe politique lui préfère Trafalgar - Orthographe française d'une ville brabançonne - Ce n'est pas en supprimant ses voyelles qu'elle en deviendra moins dangereuse. C) Jaloux « moliéresque ». D) On en monte un pour un oui, pour un non - Un « aussi » provincial peu assuré. E) Poseuse de bombes - Signataire d'un funeste traité (initiales) - « Fourre » certains écus. F) Peuvent faire beaucoup souffrir en hiver - Petit félin mignon. G) En principe, un général en est le patron (sigle) - Belle andalouse. H) Des chaises, une cantatrice, un rhinocéros, hantèrent son

théâtre (initiales) - Pas tant que ça ! - C'est comme ça. I) James Bond retourné - Même avec une consonne doublée en plus, ce Distributeur ne distribue pas tout (sigle) - Itou en moins familier. J) On y va le mercredi et on y dessine plus qu'on y prie - Du Poutou ou pas, toujours sympathique - N'est plus, administrativement associée à la Suisse. K) Poète russe, il partagea la vie d'Isadora Duncan.

SOLUTIONS du N° 02 - 15

HORIZONTALEMENT :

1. MOTS CROISÉS. 2. AIR - HALLALI. 3. TRÉLAZÉENNE. 4. ONERD (Nordé) - SAR. 5. CGT - DÉON (Michel). 6. UON (Onu) - NA - RAIL. 7. ÉCOMMOY. 8. IZA - NR (Nouvelle République) - DORÉ. 9. SOIRÉES - UEO. 10. MIR - TÉNOR. 11. ÈRES - ORTIE.

VERTICALEMENT :

A. MAT - TRUISME. B. OIRON - OZOIR. C. TRENTE-NAIRE. D. LÉ. E. CHADONNET. F. RAZ-DE-MARÉE. G. OLÉ - OM - SNO (Son). H. ÎLE - NORD - OR. I. SANS - YAOURT. J. ELNA - IRE. K. SIERRA LEONE.

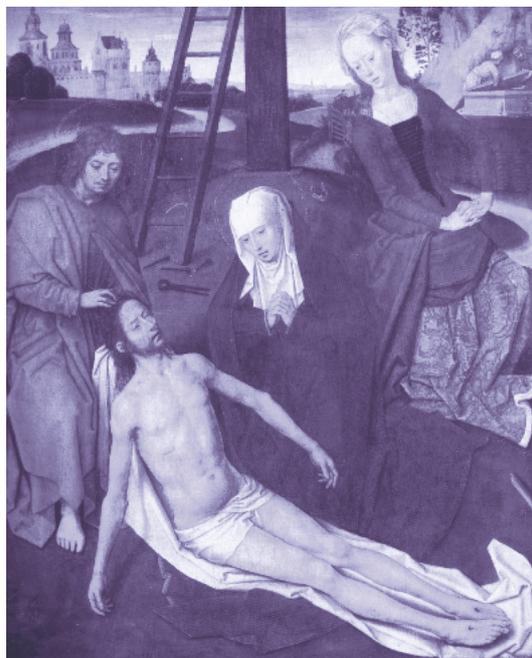
Que nous révèle cette image ?

Le plus émouvant demeure cette exactitude anatomique avec laquelle sont relatées les souffrances de ce Crucifié. Il a fallu des milliers d'heures d'analyses, pour manifester la preuve authentique d'une flagellation dont on peut quasiment dénombrer les coups; celle non moins certaine de la présence d'objets profondément ancrés dans la tête, et donc de la couronne d'épines; les traces des clous ont révélé à la face du monde la douleur intense éprouvée par l'Homme du Suaire, car leur passage frottait sur le nerf médian, rétractant les pouces comme le montre le tissu. On doit rendre hommage au Docteur Barbet qui fit une part étonnante de ce travail¹.

Les coulées de sang d'un rare réalisme: elles manifestent jusqu'aux différentes positions d'un homme qui cherche à éviter l'asphyxie; elles permettent même de distinguer les blessures veineuses des blessures artérielles.

Lire le Suaire, c'est lire un cinquième évangile qui nous révèle par l'image l'intensité de ces souffrances, offertes par la volonté explicite de Notre Seigneur Jésus-Christ d'offrir une digne réparation de chacun de nos péchés. En ce Carême où les considérations et méditations sur la Passion guident notre pénitence, il n'existe pas de support plus divin pour nous rendre plus présents aux heures de notre Rédemption.

Pour ceux qui auraient eu des hésita-



tations à reconnaître le Sauveur dans l'homme du Suaire, pouvait-on trouver plus précis que cette datation inattendue, quand l'analyse électronique de l'image reconstitua deux pièces de monnaies différentes qui ont servi à fermer les yeux du supplicé. Imaginez: des pièces propres à ces quelques années de la présence du Christ sur la terre².

On se met à trembler: si cet incendie d'origine douteuse ce 11 avril 1997 avait réussi à anéantir cette relique...!

Car face à ce travail gigantesque, la hiérarchie s'obstine à parler d'icône, ou de signe seulement: elle évite, dans l'ensemble des circonstances, de proclamer qu'il s'agit bien d'une « relique », et quelle relique! Peut-on rappeler la force avec laquelle Pie XII fit entreprendre des fouilles sous Saint-Pierre, voulant que la science corrobore ce que les élans de piété ont toujours affimé. Ce linceul

A Turin, pour l'Ostension du Saint-Suaire

1^{er} - 3 mai: avec un prêtre de la FSSPX et le CIELT (Centre International d'Etudes sur le Linceul de Turin)

15 - 16 mai: avec M. l'abbé Patrick de La Rocque

1^{er} - 8 juin: avec un prêtre de la FSSPX et Jean-Michel Sanchez, guide conférencier - Turin et la région des Lacs

Programme détaillé sur demande - Départs de Paris, Lyon et Marseille - Nombre de places limité: inscrivez-vous sans tarder!

Odeia - Tél. 01 44 09 48 68
www.odeia.fr

s'impose comme un signe de contradiction: il attend de toute la hiérarchie un signe officiel de reconnaissance d'authenticité maintes fois demandé³.

Signe de notre siècle, les foules qui vont à nouveau se presser au pied de cette vénérable relique « non faite de main d'homme » apporteront le vivant témoignage que la Foi des fidèles est un don de Dieu qui surpasse de loin la puissanimité de bien des pasteurs. ☒

1. *La passion de Jésus-Christ selon le chirurgien - Docteur Barbet - Mediaspaul*

2. *Nouvelles découvertes sur le Suaire de Turin - Pr Marion - Albin Michel 1998*

3. *L'énigme du Linceul - A. Upinski - Fayard 1998*

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 25 euros De soutien: 35 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: LE CHARDONNET — A expédier à M. Eric Brunet, LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins — 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE

Dimanche 1^{er} mars

- + A toutes les messes, prédication pour le pèlerinage de Pentecôte. Vente de vin sur le parvis au profit du même pèlerinage.
- + 16 h 30 : vêpres; 17 h 00 : prédication de carême (abbé Gaud); 18 h 00 salut du Saint Sacrement

Lundi 2 mars

- + 20 h 00 : en salle des catéchismes, conférence de l'historienne Marion Sigaut sur le thème: « La chasse aux sorcières et l'Inquisition »

Mardi 3 mars

- + 19h30 : réunion de la Conférence saint-Vincent de Paul
- + 19h45 : réunion de kermesse
- + 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 4 mars

- + 9h30 à 17h00 : récollection du Tiers Ordre du Carmel (Messe 11h00, Salut TSS: 15h30)
- + de 15h00 à 16h30, réunion de la croisade Euch. (chap. de la rue Gerbert)
- + 18h30 : messe chantée des étudiants
- + 20h00 : réunion du cercle Saint-Louis (étudiants)

Jeudi 5 mars

- + 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 6 mars

- + 9h00 : messe de l'école Saint-Louis
- + 13h00 : exposition du Très Saint Sacrement, jusqu'au lendemain 7h00
- + 17h30 : chemin de la croix
- + 18h30 : messe chantée du Sacré-Cœur
- + 18h00 à 20h00 : consultations notariales grat. en salle des catéchismes
- + Adoration nocturne pour les Jeunes Pros

Samedi 7 mars

- + récollection des anciens retraitants toute la journée à N.D. de Consolation
- + 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- + 14h30 : rosaire organisé par SOS Tout-Petits
- + 16h00 : messe des catéchismes

Dimanche 8 mars

- + brocante paroissiale sur le parvis
- + 16h30 : vêpres; 17h00: prédication de carême (abbé Gaud); 18h00 salut du Saint Sacrement

Lundi 9 mars

- + A partir de la messe de 18h30 réunion du Tiers Ordre de la FSSPX
- + 19h30 : conférence à l'IUSPX par M. François Vallençon: « Michel Villey »
- + 20h00 : réunion Civitas en salle saint-Germain

Mardi 10 mars

- + 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 11 mars

- + 18h30 : messe chantée des étudiants
- + 19h30: deuxième récollection pré-

paratoire à la consécration à la Très Sainte Vierge

Jeudi 12 mars

- + 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 13 mars

- + 16h00 : récitation du rosaire en l'honneur de N.-D. de Fatima
- + 17h30 : chemin de la croix
- + 19h15 : chapelet des hommes

Samedi 14 mars

- + à l'école Saint-Louis, de 11h00 à 17h00, grande braderie de vêtements
- + 13h00 : cours de catéchisme pour adultes

Dimanche 15 mars

- + quête à la sortie de toutes les messes au profit de notre école paroissiale primaire, l'école Saint-Louis
- + de 9h00 à 12h30: ouverture de la bibliothèque paroissiale en salle des catéchismes
- + 15h00 : concert donné par les élèves de l'école St-Michel (Chateauroux), avec vente de CD à la sortie
- + 16h30 : vêpres; 17h00: prédication de carême (abbé Gaud); 18h00 salut du Saint Sacrement

Lundi 16 mars

- + conférence à l'IUSPX donnée par M. l'abbé Philippe Toulza: « Paul VI »

Mardi 17 mars

- + 19h30 : Assemblée générale de la Conférence Saint-Vincent de Paul
- + 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 18 mars

- + 17h45 : 1^{res} Vêpres de Saint Joseph
- + 18h30 : messe chantée des étudiants
- + 20h00 : réunion du Cercle Saint-Louis des étudiants

Jeudi 19 mars

- + 17h45 : 2^{es} Vêpres de saint Joseph
- + 18h30 : Messe solennelle de saint Joseph
- + 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 20 mars

- + 17h30 : chemin de la croix
- + de 18h00 à 20h00: consultations juridiques grat. en salle des catéchismes

Samedi 21 mars

- + tournoi de rugby des écoles de la Tradition
- + 13h00 : cours de catéchisme pour adultes

Dimanche 22 mars

- + Sur le parvis, vente d'artisanat et d'épices malgaches au profit de l'association Quo-Vadis Madagascar
- + Toute la journée en salle des catéchismes, exposition des œuvres réalisées par l'Atelier Saint Luc
- + 16h30 : vêpres; 17h00: prédication de carême (abbé Gaud); 18h00 salut du Saint Sacrement

Lundi 23 mars

- + 19h30 : conférence à l'IUSPX donnée par M. Florent Metivet: « Les dangers des réseaux sociaux »

Mardi 24 mars

- + 17h45 : 1^{res} vêpres de l'Annonciation
- + 20h00 : cours de doctrine approfondie
- + 20h30 : Réunion des jeunes pro à ND de Consolation, avec intervention de M. Tiard sur le thème « La doctrine sociale de l'Église en entreprise ».

Mercredi 25 mars

- + 17h45 : 2^{es} vêpres de l'Annonciation
- + 18h30 : messe chantée des étudiants, avec cérémonie de consécration à la TSV selon la méthode de St Louis Marie G. de Montfort

Jeudi 26 mars

- + 18h30 : messe chantée de Requiem avec absoute pour les victimes de la rue d'Isly
- + 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 27 mars

- + 17h30 : chemin de la croix

Samedi 28 mars

- + 13h00 : cours de catéchisme pour adultes

Dimanche 29 mars

- + Dimanche des Rameaux
- + Sur le parvis, vente de gâteaux sur le parvis au profit de la troupe scoutie
- + 16h30 : vêpres; 17h00: prédication de carême (abbé Gaud); 18h00 salut du Saint Sacrement

du 29 mars au 5 avril

- + Semaine Sainte - voir les horaires dans l'encadré

Lundi 30 mars

- + 20h00 : réunion Civitas en salle saint Germain

Mardi 31 mars

- + 20h00 : cours de doctrine approfondie